



PRÉFÈTE DES LANDES

Déclaration de manifestation, rassemblement, réunion ou activité sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public (hors ERP) de plus de 10 personnes

(à retourner signé par l'organisateur à pref-bsi@landes.gouv.fr et pour l'arrondissement de Dax sp-
bsr@ landes.gouv.fr, trois jours franc avant la tenue de l'évènement)

Commune :

Lieu de l'évènement :

Jour(s) et heure (début et fin) de l'évènement pour lequel une dérogation est demandée

Type de manifestation (manifestation sportive sur la voie publique, feux d'artifice, fêtes,,,...)

Description générale (Superficie, nombre de personnes, affluence estimée...)

Mesures mises en œuvre par l'organisateur pour contrôler et s'assurer du respect des gestes barrières et distanciations physiques (minimum 1m entre chaque personne), port du masque, mise à disposition de gel hydroalcoolique, information du public...

Joindre un plan

ATTENTION

La présente demande d'autorisation, formulée dans le cadre des dispositions relatives au covid-19 art 3 du décret 2020-860 du 10 juillet 2020 modifié, **ne dispense pas l'organisateur de déclarer ou de solliciter l'autorisation nécessaire**, dans les délais et formes requises propres à la réglementation applicable au type d'évènement concerné.



Exemples :

- * *manifestations sportives sur la voie publique.*
- * *feux d'artifices.*
- * *manifestations festives sur la voie publique ou espaces ouverts au public.*

Pour plus d'information consultez le site internet des services de l'État dans les Landes :
www.landes.gouv.fr

Identité et coordonnées (adresse physique, téléphone, courriel) **des trois organisateurs domiciliés dans les Landes** (art L211-2 Code Sécurité Intérieure)

Joindre copie d'une pièce d'identité de chacun des trois organisateurs

Signatures et cachet des organisateurs

Avis motivé du maire

